

La Compagnie des Architectes de Copropriété organise des formations sur la réhabilitation des copropriétés



RETENEZ LA DATE

Amélioration du bâti et rénovation énergétique des copropriétés : le point sur les aides et les financements.

Vendredi 21 mai 2021

Accueil à partir de 13h45

Webinaire - Lien zoom - inscription obligatoire :

https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_xyzanEoWT2eAajVBzV36cg

PROGRAMME

14h00 : Mot d'accueil

Jean-Charles VAILLANT, architecte

14h10 : Les 25 ans d'actions de notre association dans le domaine de l'amélioration des copropriétés

Pierre Alain UNIACK, architecte

14h20 : Moins de dossiers, plus de chantiers ! » Architectes et thermiciens, ensemble pour une massification de la rénovation, progressive, désirable et inclusive.

André POUGET, fondateur de Pouget Consultants

14h45 : les nouveaux dispositifs MA PRIM RENOV (éligibilité et conditions, niveau de performance, les différentes aides mobilisables, les acteurs...)

Laurent DEMAS, Vert Durable

16h00 : questions – réponses et pause

16h30 : Rappel des actions de l'Agence Parisienne du Climat, présentation d'un exemple de réhabilitation avec volet énergétique, les perspectives de la Ville de Paris en matière d'opération, de financement des audits et autres aides.

Jessica JACOBY-KOALY, Agence Parisienne du Climat

17h00 : Conclusion et rappel du rôle de l'architecte comme acteur central de l'équipe

Arnaud VINCENT, architecte

17h15 : questions – réponses

POINT DE VUE

Manifeste de la rénovation énergétique en copropriété

1 / Nous connaissons les engagements de la Nation pour réduire la production des gaz à effet de serre et la consommation d'énergie des bâtiments, à un horizon proche.

2/ Nous prenons la mesure de l'urgence de rénover massivement les immeubles, dont ceux en copropriété.

3/ Nous soutenons que les immeubles, en particulier ceux qui sont rénovés, participent au cadre bâti de la ville, à l'échelle globale et à celle du quartier.

4/ Nous alertons sur les dérives d'une rénovation énergétique aveugle, à moindres coûts ou sans architecte. Nous avertissons des dangers qu'encourent la ville, son image et notre cadre de vie.

5/ Nous soulignons le rôle central et prépondérant de l'architecte pour garantir une qualité d'usage ; l'architecte étant le seul intervenant ayant une vision globale du bâti, pour réparer et pour sauver la ville.

Arnaud Vincent, architecte



© Crystal Palace - Joseph Paxton

CULTURE

Rénovation énergétique

Autrefois, les bâtiments n'étaient pas isolés, ce qui occasionnait de fortes déperditions de chaleur (ou d'augmentation de chaleur en été) lorsque leurs parois étaient minces. En revanche, le comble servait d'isolant, surtout en région rurale lorsqu'il était rempli de foin les mois d'hiver. Appliquée depuis les années 1974, l'isolation thermique permet de diminuer les échanges thermiques des bâtiments, elle isole aussi bien du froid l'hiver que du chaud l'été.

La rénovation énergétique va au-delà : elle envisage une amélioration du confort des habitants en combinant judicieusement chauffage, ventilation et isolation. C'est donc un projet en soi, porté par les architectes associés aux ingénieurs thermiciens, pour le bien des copropriétaires.

Olivier Barancy, architecte



© Olivier Barancy

TECHNIQUE

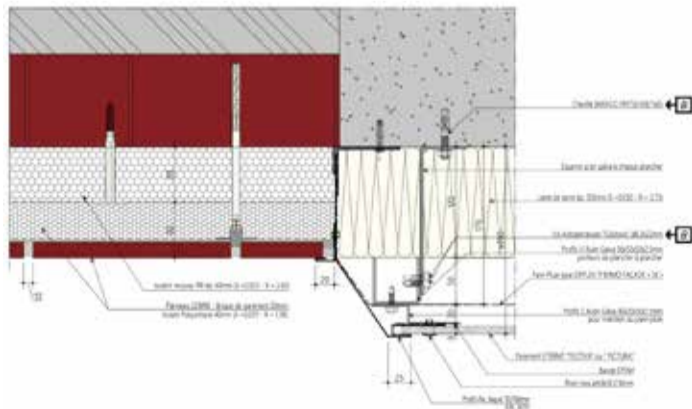
Règle de trois

Actuellement, les projets de rénovation énergétique se réalisent en fonction des aides allouées ; aides essentiellement financières mais parfois méthodologiques. Ces mesures d'aides sont aujourd'hui incitatives.

Tout d'abord, il y a le taux de TVA réduit, le crédit d'impôts et les certificats d'énergie. Concernant les aides plus conséquentes, collectives et individuelles, elles sont accordées sous conditions d'atteindre des objectifs, en termes de gains énergétiques, relativement élevés en fonction de l'état initial du bâtiment et de sa typologie. Pour beaucoup de ménages, la rénovation énergétique est conditionnée par ces aides financières. Pas d'aide, pas de rénovation ; beaucoup d'aides, beaucoup de rénovation.

Pour engager la massification de la rénovation énergétique des immeubles en copropriété, sur la base de cette simple règle de trois, les études de rénovation globale ou de rénovation dans le cadre de travaux embarqués, devraient également être financées et faire partie de l'arsenal des mesures incitatives pour accompagner les copropriétés et pour mener à bien ces réalisations.

Arnaud Vincent, architecte



© Catherine Ferry-Wilczek



18 juin

Prochaine formation : Balade urbaine guidée – le quartier Masséna

AGENDA

CONTACT

08 20 30 01 90 - contact@archicopro.com - <http://www.archicopro.com>
Compagnie des Architectes de Copropriété
148, rue du Faubourg-Saint-Martin 75010 Paris